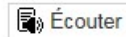


Des aides existent pour isoler sa maison: Région, crédit d'impôts...

Publié le 02/10/2017 à 01:47



Cyril Ménard, 32 ans, et Stéphanie Deret, 30 ans, ont acheté une maison en juillet 2016 dans le quartier de Lancrel. Le pavillon date de 1966. **« Il fallait le réhabiliter, raconte Cyril. Alors autant faire ça bien et dans les règles. »** Ce qui a un coût.

« Mon beau-père s'était renseigné sur les aides qui existent. » Il les oriente vers l'espace info énergie de l'Orne, un service de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), basé à Alençon. Un audit est programmé. **« Le but, c'est de tout passer en**

revue dans la maison », explique Louis Charlot, employé d'un bureau d'étude thermique. Pour déclencher les aides, il faut que l'audit atteste d'au moins 40 % de gain d'énergie.

« Quand ça ne vaut pas le coup, le technicien n'hésite pas à le dire, assure Cyril. Ma copine voulait un poêle. Il nous a dit que par rapport au chauffage gaz, il n'y avait pas d'intérêt. »

Liège contre polystyrène

Huisseries, isolation, plancher... Rien n'est laissé au hasard. **« On ne veut plus que les gens changent juste trois fenêtres, explique Cindy Rebouilleau, conseillère à l'espace info énergie. Le gain d'énergie doit être pensé globalement. »**

Cyril et Stéphanie ont donc changé toutes les fenêtres, remplacé la chaudière, isolé les combles et les murs extérieurs... Et pas n'importe comment. **« Nous avons préféré du liège plutôt que du polystyrène. C'est plus cher, mais la fabrication du polystyrène est polluante. Ce n'est pas cohérent de faire des gains d'énergie d'un côté et de polluer de l'autre. Notre démarche, ce n'était pas juste prendre un billet. On a fait les travaux avec des convictions. »** Le jeune homme regrette d'ailleurs qu'il n'y ait pas plus d'aides pour les foyers qui choisissent des matériaux biosensibles.

Le couple a déboursé environ 30 000 € dans le chantier. Et a reçu près de 10 000 € d'aides : 800 € de la Région pour financer l'audit, 4 000 € de la Région pour les travaux et 4 800 € de crédit d'impôt. « **C'est très simple : j'ai fait la déclaration sur Internet. Deux semaines après, ils me renvoyaient de l'argent.** » Cyril et Stéphanie doivent encore toucher environ 2 000 € de l'État, sous forme de primes. « **En général, elles représentent 5 à 10 % du montant des travaux** », précise Louis Charlot.

Cyril et Stéphanie ont emménagé en avril. Les travaux sont presque finis. « **Il ne reste que le liège à poser.** » Et à passer l'hiver au chaud.

Dimanche 22 octobre, à 15 h, visite de la maison de Cyril Ménard et Stéphanie Deret, dans le cadre de la fête de l'énergie. Inscription obligatoire au 02 61 67 18 86.